

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 février 2014

FORMATION PROFESSIONNELLE - (N° 1754)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 685

présenté par
M. Philippe Vigier et M. Richard

ARTICLE 11

Supprimer l'alinéa 40.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La possibilité offerte aux départements qui le souhaitent d'effectuer l'achat public de formation est supprimée.